

Les étapes d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

1 - Je m'informe gratuitement



Avant de m'engager dans une procédure de VAE je peux m'informer gratuitement auprès du Conseil en Evolution professionnelle le plus proche de chez moi.

2 - Je retire le dossier de candidature



Je retire le dossier de candidature (livret 1) auprès de l'organisme qui délivre la certification choisie.

3 - Je rédige le dossier



Après la recevabilité de ma candidature je rédige le dossier (livret 2) décrivant de façon détaillée mon expérience professionnelle et les compétences acquises. Je peux être accompagné dans cette étape et bénéficier d'une aide financière.

4 - Je passe devant un jury



Après avoir déposé mon dossier je me présente devant le jury qui se prononce pour une validation totale, partielle ou nulle de ma VAE.